

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. |
| 3. Guy VEILLETTE | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

ABSENT(S) : Aaron PATELLA

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael Page, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR – 5 AOÛT 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Mandat au Ministère des affaires municipales et de l'habitation pour diriger l'étude sur les implications d'un regroupement municipal entre la Municipalité du village de North Hatley et le Canton de Hatley

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

6. Acceptation des comptes à payer
7. Rapports des salaires nets – 2019-07

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

8. Entente avec le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports – déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et site d'entreposage – Autorisation de signatures
9. Reconstruction du pont de la rue Main – Entente de passage avec le 80, rue Main
10. Appel de proposition de services professionnels pour la réalisation de plans d'interventions pour les Municipalités du Village de North Hatley et du Canton de Hatley et d'une étude de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable de la régie intermunicipale des eaux Massawippi

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

11. 2019-622 Amendant le règlement 2001-436 – règlement des conditions d'émission de permis de construction – Dépôt et adoption
12. PIIA d'intégration intermédiaire – 575, rue Hovey – Construction d'un bâtiment accessoire
13. PIIA d'insertion – 345, chemin Virgin – Modification de la résolution 2019-04-01.20
14. PIIA d'intégration intermédiaire – 3100, chemin Capelton – Modification revêtement extérieur et ajout d'une galerie
15. PIIA d'intégration intermédiaire – 3190, chemin Capelton – construction bâtiment accessoire
16. PIIA d'intégration supérieure – 60-70, rue Main – modification revêtement extérieur
17. Site du patrimoine – 60-70, rue Main – modification modifications façade principale

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

18. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
19. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

2019-08-05.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2019-08-05.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-08-05.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2019-08-05.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

(11) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

OBJETS

(AUCUNE QUESTION)

2019-08-05.05

MANDAT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR DIRIGER L'ÉTUDE SUR LES IMPLICATIONS D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY ET LE CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la réalisation d'une étude de regroupement avec le Canton de Hatley, par la résolution 2019-05-06.06;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de L'Habitation (MAMH) offre une assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal;

ATTENDU QUE cette assistance technique est gratuite et qu'elle n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités à donner suite au regroupement;

ATTENDU QU'une étude réalisée avec l'assistance du MAMH vise à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder ou non au regroupement;

ATTENDU QU'une telle étude permettrait de mettre en lumière, objectivement, les avantages et les inconvénients d'un regroupement du village de North Hatley et du Canton de Hatley;

ATTENDU QU'une telle étude viserait également à identifier les champs de compétences municipales où la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou de ressources permettant de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser la desserte de services;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

DE SOLLICITER l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement des municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

2019-08-05.06

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 5 août 2019 par le Service de trésorerie, au montant de 471 431.37 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du VILLAGE DE NORTH HATLEY	DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$ DISBURSED OVER \$ 5,000		
	RÉUNION DU : lundi 5 août 2019 MEETING OF : August 5, 2019	Déposé : 2019-07-29 Submit : 29-07-2019	
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
SANI-ESTRIE INC.			
CONTRAT COLLECTE ORDURE, RECYCLAGE, COMPOST			6 584.99 \$
		TOTAL	6 584.99 \$
			Taxes incluses
LES SERRES NEVILLE			
FLEURS ANNUELLES			9 421.28 \$
		TOTAL	9 421.28 \$
			Taxes incluses
SMEXCO			
JEUX PARC RIVIÈRE			91 978.85 \$
		TOTAL	91 978.85 \$
			Taxes incluses
RIEM			
QUOTE PART NO 4			116 097.50 \$
TRANSFERT FINAL DE LA TECQ			123 045.00 \$
		TOTAL	239 142.50 \$
			Taxes incluses
INDUSTRIELLE ALLIANCE			
REER JUIN ET JUILLET			8 686.37 \$
		TOTAL	8 686.37 \$
			Taxes incluses
REVENU QUEBEC			
DAS JUIN			10 933.89 \$
		TOTAL	10 933.89 \$
			Taxes incluses
LES ENTREPRISES BRUCE STODDARD			
ENTRETIEN STATION DE POMPAGE			11 505.26 \$
EXCAVATION RÉAMÉNAGEMENT PARC RIVIÈRE			2 513.93 \$
		TOTAL	14 019.19 \$
			Taxes incluses
MARQUAGE PREMIÈRE LIGNE			
LIGNAGE DE RUES			5 145.13 \$
		TOTAL	5 145.13 \$
			Taxes incluses
HYDRO QUÉBEC			
Centre communautaire			507.27 \$
3122 Capelton - Pompe égout 3			89.31 \$
3125, chemin Capelton - Hôtel de ville			474.70 \$
3123 ch Capelton - Régle Incendie			349.22 \$
ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL			1 264.28 \$
Mill - Éclairage stationnement			55.24 \$
USINE ÉPURATION			2 238.59 \$
SURPRESSEUR			59.08 \$
POMPE ÉGOUT			694.00 \$
PLAGE			98.11 \$
		TOTAL	5 829.80 \$
			Taxes incluses
MÉCANIQUE TDR			
RÉPARATION BOBCAT SKID T650			18 006.64 \$
RÉPARATION BUT DE SOCCER			346.36 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE			241.45 \$
ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE			422.86 \$
		TOTAL	19 017.31 \$
			Taxes incluses
CRÉATION NATUREDEN INC			
PROJET PARC RIVIÈRE			373.67 \$
PROJET PARC RIVIÈRE			4 515.65 \$
PROJET PARC RIVIÈRE			3 219.30 \$
PROJET PARC RIVIÈRE			2 700.36 \$
		TOTAL	10 808.98 \$
			Taxes incluses
GRAND TOTAL			421 568.29 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

2019-08-05.07

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2019-07

ÉLUS	3 970.22 \$
PERMANENTS	31 710.11 \$
SAISONNIERS	20 142.59 \$
CCUP	353.58 \$
TOTAL	56 176.50 \$

2019-08-05.08

ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET SITE D'ENTREPOSAGE – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU les échanges entre des représentants de la Municipalité et des représentants de la Direction de l'Estrie du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports aux fins d'une prise en charge, par la Municipalité, de travaux d'hiver sur le réseau du MTQ, le tout, moyennant une compensation financière;

ATTENDU que les conditions relatives aux engagements et responsabilités des parties ont été décrites dans un projet de contrat qui fait l'objet d'un accord entre ces dernières;

ATTENDU qu'il soit opportun pour la Municipalité de conclure une telle entente avec le MTQ;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le conseil approuve le projet de contrat d'entretien d'hiver – numéro de dossier 9008-19-4412 du MTQ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, soit désigné pour la signature et le suivi du contrat à intervenir avec le MTQ.

ADOPTÉE

2019-08-05.09

RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAIN – ENTENTE DE PASSAGE PIÉTONS ET DE CYCLISTES AVEC LE 80, RUE MAIN

ATTENDU la reconstruction du pont de la rue Main à North Hatley par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans la deuxième partie de l'année 2020;

ATTENDU QUE pendant la durée des travaux le lien habituel que constitue le pont de la rue Main entre le secteur Est et le secteur Ouest de la municipalité sera interrompu;

ATTENDU QUE le MTQ consent à prolonger le tablier du pont de bois vers la rive voisine afin de permettre aux piétons et cyclistes de circuler d'un secteur à l'autre du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le prolongement du tablier du pont implique un passage des piétons et de cyclistes sur la propriété de Monsieur Campbell;

ATTENDU QUE le MTQ requiert de la Municipalité qu'elle obtienne de Monsieur Campbell une autorisation de passage sur sa propriété comme condition préalable au prolongement du tablier du pont;

ATTENDU QUE le MTQ et la Municipalité s'entendent à l'effet que l'aménagement d'un passage sur la propriété de Monsieur Campbell sera du ressort de la Municipalité;

ATTENDU QUE Monsieur Campbell est disposé à autoriser le passage de piétons et de cyclistes sur sa propriété pendant la durée des travaux de reconstruction du pont de la rue Main et à permettre les aménagements requis;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à assumer les travaux et les coûts pour la réalisation des aménagements requis pour permettre la réalisation du passage temporaire et pour la remise en état des lieux après les travaux;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le conseil approuve l'entente entre la Municipalité et M. Jacques Campbell;

QUE le Maire Michael Page et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, soit désignés pour la signature et le suivi du contrat entre la Municipalité et M. Jacques Campbell;

ADOPTÉE

2019-08-05.10

APPEL DE PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PLANS D'INTERVENTIONS POUR LES MUNICIPALITÉS DU VILLAGE DE NORTH HATLEY ET DU CANTON DE HATLEY ET D'UNE ÉTUDE DE MODELISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU que la Municipalité du Village de North Hatley doit procéder à la réalisation d'un plan d'intervention et de participer à la révision de l'étude de modélisation hydraulique de la RIEM, afin de rencontrer ses objectifs de gestion et de développement.

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE SOIT déposé et accepté le document d'appel de propositions de services professionnels pour la réalisation de plans d'interventions pour les municipalités du Village de North Hatley et du Canton de Hatley et d'une étude de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable de la régie intermunicipale des eaux Massawippi.

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, pour la signature en collaboration avec la Municipalité du Canton de Hatley, les documents d'appel de propositions et à procéder aux appels d'offres sur invitation auprès de la firme retenue.

ADOPTÉE

2019-08-05.11

RÈGLEMENT 2019-622 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2001-436 – RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT ET ADOPTION

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QU'il soit résolu d'adopter le projet du règlement d'amendement n° 2019-622 au règlement des conditions d'émission de permis de construction n° 2001-436 (art. 124, LAU).

Le présent projet de règlement n°2019-622 aura pour objet de modifier le règlement des conditions d'émission de permis de construction afin d'effectuer des ajustements quant aux zones nécessitant des infrastructures publiques et celles qui peuvent recevoir des projets de construction équipés d'installations autonomes conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 septembre 2019, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

2019-08-05.12

PIIA D'INTÉGRATION INTERMÉDIAIRE – 575, RUE HOVEY – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QUE le projet de construction est assujéti, selon l'article 1.5 du règlement 2000-424, à l'approbation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le projet soumis répond aux critères du PIIA ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement la construction d'un bâtiment accessoire.

ATTENDU QUE le comité suggère les modifications suivantes :

- La couleur blanche serait préférable au gris ;
- Les colonnes du côté du lac devraient être limité à deux étages et pas au rez-de-jardin ;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

D'accepter la demande tel que soumis aux plans déposés le 19 juillet 2019.

ADOPTÉE

2019-08-05.13

PIIA D'INSERTION – 345, CHEMIN VIRGIN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-04-01.20

ATTENDU QUE la demande est soumise, selon l'article 1.6 du règlement 2000-424, à l'approbation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le projet soumis répond aux critères du PIIA ;

ATTENDU QUE la deuxième version du projet présentée a répondu aux principaux commentaires formulés lors de la réunion du CCUP du 25 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement le projet tel que modifié par les plans soumis le 18 juillet 2019.

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

D'accepter les plans tels que soumis le 18 juillet 2019 en modifiant la résolution 2019-04-01.20 pour la construction de la résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2019-08-05.14

PIIA D'INTÉGRATION INTERMÉDIAIRE – 3100, CHEMIN CAPELTON – MODIFICATION REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET AJOUT D'UNE GALERIE

ATTENDU QUE le projet de construction est assujéti, à l'article 1.5 du règlement 2000-424 ;

ATTENDU QUE le projet soumis répond essentiellement aux critères du PIIA ;

ATTENDU QUE le CCUP considère que la plateforme de la galerie est généreuse par rapport au bâtiment et crée ainsi un déséquilibre peu souhaitable.

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement le projet.

ATTENDU QUE le comité soumet les suggestions suivantes :

- Le débord de la galerie ainsi que les colonnes pourraient être simplifiées afin d'être mieux intégrés à la simplicité architecturale du bâtiment (réduire notamment la largeur de la galerie).
- Dans le cas où le garde-corps n'est pas requis par le Code de construction (moins de 0.9 m de hauteur entre le niveau du sol et du plancher), les membres considèrent que le garde-corps pourrait être supprimé.
- D'aménager une allée d'accès piétonnière à même la surface gazonnée de la cour avant, afin d'accéder à la nouvelle galerie et ainsi lui procurer pleinement son sens fonctionnel.

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

D'accepter la demande de construction d'une galerie et de rénovation.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

2019-08-05.15

PIIA D'INTÉGRATION INTERMÉDIAIRE – 3190, CHEMIN CAPELTON – CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QUE le projet de construction d'un garage isolé est assujéti, selon l'article 1.5 du règlement 2000-424, à l'approbation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le projet soumis répond aux critères du PIIA ;

ATTENDU QUE le bâtiment sera peu visible du chemin, excepté l'hiver et qu'il sera surtout vu de l'autre rive ou de la rivière;

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement le projet tel que présenté;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

D'accepter la construction du garage isolé tel que soumis.

ADOPTÉE

2019-08-05.16

PIIA D'INTÉGRATION SUPÉRIEURE – 60-70, RUE MAIN – MODIFICATION REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE le projet de rénovation est assujéti, à l'article 1.4 du règlement 2000-424;

ATTENDU QUE le projet soumis répond aux critères du PIIA ;

ATTENDU QUE les interventions permettent d'assurer une meilleure apparence générale du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement le projet tel que présenté;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

D'accepter les travaux de rénovation du bâtiment tel que soumis.

ADOPTÉE

2019-08-05.17

SITE DU PATRIMOINE – 60-70, RUE MAIN – MODIFICATION FAÇADE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le projet de modification est assujéti à l'article 139 de la Loi sur le patrimoine culturel ;

ATTENDU QUE le projet soumis répond aux valeurs du Site patrimonial de North Hatley règlement 277 ;

ATTENDU QUE les interventions permettent d'assurer une meilleure apparence générale du bâtiment.

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement le projet tel que présenté, sans condition.

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

D'accepter les travaux de rénovation du bâtiment tel que soumis.

ADOPTÉE

VARIA

2019-08-05.18

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS	OBJETS
JEAN CLAUDE PERREULT (NH)	VITESSE SUR CHEMIN MAGOG
JEAN-MICHEL DEMETZ (NH)	VITESSE SUR LES CHEMINS EN GÉNÉRAL
ALAIN BOULÉ (NH)	VITESSE SUR CHEMIN SHERBROOKE
ALAIN BOULÉ (NH)	PRIX PERMIS DE DEMANDE DE DÉMOLITION
JACQUES CAMPBELL	PANNEAUX ÉLECTRONIQUE D'INDICATION DE VITESSE
JACQUES CAMPBELL	VITESSE SUR LE LAC
JACQUES CAMPBELL	PRENDS UN LIVRE/LAISSE UN LIVRE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

JACQUES CAMPBELL
MICHAEL ROCHETTE

KRISTEN FIDLER
KRISTEN FIDLER
KRISTEN FIDLER

MARGOT
PASCALE MONGRAIN

DÉPÔT POUR DES VÊTEMENTS
INFO SUR ÉTUDE DU RENOUVELLEMENT DE CONDUITES
D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET INFRAS DE TRANSPORTS
ENSEIGNE « CUL-DE-SAC » MAIN/DU LAC/MASSAWIPPI
PROBLÈME AVEC LES CHEVREUILS ...
POURQUOI ON A LE MÊME CODE POSTAL QUE LE
CANTON...
POUBELLES
« CUL DE SAC » NON VISIBLE SUR VIRGIN

2019-08-05.19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H03, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur général et secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 AOÛT 2019**

**TABLEAU 1
Village de North Hatley
Émission du permis de construction**

Règlement n° 2004-469

<i>Conditions d'émission du permis de construction</i>	Zones A-1, C-8, Ra-1, Ra-2 RUR-1, RUR-2, RUR- 3, RUR-4 et RUR-5	Zones AQ	Autres zones
La demande est conforme aux règlements de construction, de zonage et au présent règlement.	X	X	X
La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le présent règlement.	X	X	X
Le tarif pour l'obtention du permis a été payé.	X	X	X
Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris ses dépendances, forme un ou plusieurs lots distincts sur les plans officiels du cadastre.	X ^{(1) (2)}		X ^{(1) (2)}
Les services d'aqueduc et d'égouts ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis livré en vertu de la loi sont établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation est en vigueur.	X		X
Dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle une construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain sont conformes à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet.	X ⁽³⁾		
Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux normes en vigueur au moment de sa construction.	X ⁽³⁾		X ⁽³⁾
Lorsque applicable, la demande doit avoir reçu au préalable une résolution d'acceptation du projet dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2000-424.	X	X	X
<p>(1) <i>Ne s'applique pas à une construction pour fins agricoles sur une terre en culture.</i></p> <p>(2) <i>Ne s'applique pas à une construction projetée dont la localisation est identique à celle d'une construction existante ni à une construction projetée au sujet de laquelle il est démontré à l'inspecteur qu'elle ne sera pas érigée sur des terrains appartenant à des propriétaires différents. Ces exemptions ne s'appliquent pas lorsque le coût estimé de l'opération cadastrale permettant de faire un ou plusieurs lots distincts avec le terrain sur lequel la construction doit être érigée est inférieur ou égal à 10 % du coût estimé de celle-ci.</i></p> <p>(3) <i>Ne s'applique pas à une construction pour fins agricoles sur une terre en culture, à l'exception d'une résidence située sur cette terre.</i></p>			

Article 3

En cas de divergence entre la version française et anglaise, la version française prévaut.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michael Page
Maire

Benoît Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION :	8 juillet 2019
ADOPTION 1 ^{ER} PROJET :	5 août 2019
ADOPTION 2 ^E PROJET :	9 septembre 2019
TRANSMISSION MRC :	10 septembre 2019
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :	
PUBLICATION :	